



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

MULHOUSE-ALSACE.FR



Conseil d'Agglomération 27 septembre 2021

DOSSIER PRESSE | 27 septembre 2021

CONTACT PRESSE

Thomas DE GRUTTOLA

Directeur de la Communication

06 40 97 28 31

thomas.degruttola@mulhouse-alsace.fr

Sommaire

#AGRICULTURE DURABLE

m2A présente son Projet Alimentaire Territorial (PAT) 03

#RELANCE

Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique,
m2A et ses 39 communes engagées pour la relance ! 07

#MOBILITÉS

m2A expérimente et souhaite développer le covoiturage
dans les entreprises du territoire 09

#EXCELLENCE SPORTIVE

Le Centre Sportif Régional Alsace, équipement de m2A,
intègre le réseau « Grand INSEP » 11

#AGRICULTURE DURABLE

m2A présente son projet alimentaire territorial.



Après 4 années de co-construction, avec des partenaires engagés du territoire de m2A, le Projet Alimentaire Territorial de m2A sera présenté aux acteurs du territoire le 11 octobre 2021. Reconnu par le Ministère de l'Agriculture avec le renouvellement du label « PAT », ce programme baptisé « Soyons food ! », entre dans une nouvelle phase active de mise en œuvre.

L'agriculture durable, une priorité pour m2A

Depuis 2009, m2A a inscrit l'agriculture durable, à savoir une agriculture locale et respectueuse de l'environnement, comme un axe fort de sa politique en matière de développement durable. Elle apparaît à la fois comme une déclinaison du Plan Climat et comme un levier pour la transition écologique puisqu'un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre (GES), responsables du changement climatique, est lié à notre alimentation.



m2A, un territoire pertinent pour une politique locale d'agriculture durable

L'agglomération constitue en effet un territoire pertinent pour mener une politique locale d'agriculture durable et respectueuse de l'environnement, mettant en cohérence les politiques communautaires de développement et d'aménagement durable, et les actions et initiatives menées par les communes.

Cette action en faveur de l'agriculture durable s'est traduite par le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique/locale, pour des produits destinés à la vente au particulier ou à la restauration collective, et une politique d'aide aux communes pour le maintien des terres agricoles.

Une démarche collective initiée en 2017

m2A, avec l'ensemble des acteurs de la filière « *Du champ à l'assiette* », a initié au printemps 2017 une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT). Celle-ci, a

permis le partage d'une vision commune, à savoir une démarche collective et organisée qui permet sur un territoire de donner accès à tous à une alimentation saine, locale, respectueuse de l'environnement et équitable par la coopération des acteurs et des structures multiples qui s'engagent pour un objectif commun.



**Une labellisation PAT de niveau 1 pour 3 ans,
par le Ministère de l'agriculture (via la Direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - DRAAF)
en juin 2018.**

Depuis, le PAT de m2A a été bâti :

- avec une quinzaine d'acteurs impliqués : DRAAF, Collectivité européenne d'Alsace (CeA), Chambre d'Agriculture Alsace, Bio en Grand Est, Terre de liens, PRAXIS, Ecooparc, AURM, Rhénamap, services de la Ville de Mulhouse et de m2A,
- sur un socle de projets intégrateurs et fédérateurs (La Brique 48, Association Epices, Légumerie Terra Alter Est...).

**Le PAT de m2A, baptisé « Soyons Food ! » est construit
autour de 5 objectifs stratégiques :**



1. Développer l'autonomie alimentaire du territoire

Limiter l'étalement urbain et développer l'agriculture urbaine et périurbaine pour accroître la production vivrière, diversifier les systèmes de productions agricoles et notamment développer les circuits alimentaires de proximité.

2. Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental : agriculture locale, agriculture biologique

- Promouvoir et sensibiliser auprès de tous l'agriculture à faible impact environnemental et accompagner les producteurs à l'agriculture à faibles intrants et/ou biologique et aux variétés adaptées au territoire.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire la production de déchets liée à l'alimentation.

3. Permettre l'accessibilité à tous à une alimentation saine et de qualité

- Augmenter la part en local et en bio en restauration collective publique et privée.
- Faciliter l'accès à une alimentation saine et locale aux personnes en situation de précarité et faciliter l'accès physique à une alimentation saine et locale pour les personnes peu mobiles.

4. Maintenir et développer l'emploi dans la filière alimentaire de proximité

Concilier stabilité de l'emploi avec variabilité de la production, notamment en sécurisant les volumes, en pérennisant l'emploi par la contractualisation et en développant l'acquisition de compétences polyvalentes par la formation (mode d'agriculture, compétences commerciales, de cuisine...).

5. Contribuer à une filière équitable

Créer les conditions pour construire une filière équitable, notamment augmenter l'achat de produits issus de circuits de proximité et favoriser les emplois en insertion.

La culture partenariale de m2A en action

Le PAT de m2A s'appuie sur un principe de coopération, avec une attention particulière sur la représentativité et la contribution de chacun des acteurs de la filière et avec une gouvernance multi-partenariale dans le but d'assurer l'ancrage et la pérennité de la dynamique engagée :

- **L'équipe de Coordination-Animation** : impulse la démarche, en assure le suivi technique et est responsable de la démarche auprès de la DRAAF.
- **Le Comité technique (COTECH)** : formé d'une quinzaine d'acteurs représentant la filière avec les institutions associées et la recherche. Il est l'animateur de la démarche ; il en établit la méthode, le planning de réalisation et en assure la cohérence.
- **Le Comité de Pilotage** : COTECH, élus de m2A et partenaires. Il est garant de la philosophie du projet et en valide les objectifs : **il sera unique pour tout le Sud Alsace** et se réunira pour la 1^{re} fois le 30 septembre 2021.

Le PAT de m2A passe au niveau 2 pour 5 ans !

Le contenu de ce travail de collaboration et l'extension de la gouvernance au Sud Alsace sont les points saillants du **label PAT de niveau 2 obtenu en août 2021 pour 5 ans**.

Le label de niveau 1 en 2018 valorisait le travail partenarial et lançait la démarche ; quant à celui de niveau 2, il acte le contenu, l'extension de la gouvernance au Sud Alsace, territoire pertinent en matière d'alimentation ; et surtout, il marque le lancement du travail de mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires.

Cette phase active de mise en œuvre du PAT, avec l'ensemble des partenaires du COTECH, se fait en lien avec des conventions signées ou en devenir :

- Convention CTEC avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en juillet 2019,
- Convention avec la Chambre d'Agriculture Alsace à venir en décembre 2021.

De son côté, m2A mène également ses propres actions agricoles et contribue ainsi à l'avancement du PAT aux côtés de ses partenaires.

Le rôle de m2A consiste notamment à :

- coordonner et animer le Projet Alimentaire Territorial,
- faciliter l'émergence des initiatives et accompagner les projets (conseils et financements),
- sensibiliser et communiquer sur les circuits courts,
- porter des projets.

Le programme d'actions de m2A s'articule autour des axes suivants :

- connaître le territoire,
- favoriser le changement des pratiques,
- soutenir le développement de filières,
- préserver les milieux.

Signature d'une charte d'engagement

Le contenu du travail de réalisation sera dévoilé le 11 octobre lors d'un événement, organisé à l'Ecomusée d'Alsace. A l'issue d'une demi-journée de tables rondes et d'échanges, le document mis en page sera présenté officiellement et une charte d'engagement sera signée par les membres du comité technique.

PAT m2A

Les prochaines étapes

- **30 septembre**
Comité de Pilotage PAT, élargi au Sud Alsace
- **11 octobre**
Colloque PAT « Soyons food ! »

Programme :

- **Demi-journée de tables rondes** destinées aux acteurs locaux : agriculteurs, collectivités, acteurs de la transformation, logistique, porteurs de projets, entreprises de l'alimentaire ...
- **Dévoilement du PAT de m2A** avec distribution du document et signature de la charte par les partenaires, dans le cadre du lancement de la **1^{re} conférence d'Epices avec Carlo Petrini**, Président et créateur du mouvement « *Slow Food* »
- **Lancement du concours m2A de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs**

#RELANCE

Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique, m2A et ses 39 communes engagées pour la relance !

Le 30 juillet dernier, Fabian Jordan, Président de m2A, signait avec Louis Laugier, Préfet du Haut-Rhin, et Christèle Willer, Vice-Présidente de la Région Grand Est, le protocole d'engagement du Pacte Territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE). Ce protocole prévoit une signature officielle en octobre 2021 par l'ensemble des 39 maires de l'agglomération, et leur participation active à la gouvernance du pacte.

Le PTRTE, un outil de relance pour le territoire

Depuis plusieurs mois, m2A élabore en effet avec ses partenaires son Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Il s'agit d'une démarche d'accompagnement territorial en proximité sur 6 ans (2021/2026) qui a pour double objectif :

- la **simplification des contractualisations** menées conjointement par l'Etat, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace (CeA),
- la **recherche de convergence et de lisibilité** dans le déploiement des programmes et politiques sur le territoire.

Il est soumis au vote de l'assemblée lors du Conseil d'Agglomération de ce lundi 27 septembre.

Economie locale, transition énergétique et cohésion territoriale

Le PTRTE permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Il vise à déployer les projets des territoires pour une relance durable axée sur l'économie locale, la transition énergétique et écologique et la cohésion territoriale et sociale. L'échelle retenue pour la signature du PTRTE est celle de l'EPCI, à savoir le territoire de m2A.

Le texte du pacte revient sur ses objectifs, sur sa portée et son contenu. Il expose la **stratégie de développement du territoire** (avec un axe spécifique m2A et ville-centre) qui s'appuie sur les grands axes du projet de territoire de m2A et sur celui de la Ville de Mulhouse.

Une association forte « Etat, Région, CeA et m2A »

Le pacte reprend le processus de choix et de financements des différents projets et les engagements des partenaires. Un point particulier sur la gouvernance du PTRTE met en avant l'installation d'un **comité de pacte intégrateur** associant l'Etat, la Région, la CeA, m2A et le cas échéant les opérateurs, forces vives du territoire, financeurs. Ce comité de pacte intégrateur définit, évalue et actualise la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets et définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Un pacte au service du développement du territoire

En lien avec le futur projet de territoire de m2A, le pacte comprend plusieurs annexes liées au développement et au rayonnement de l'agglomération et de ses communes :

- Bilan écologique du territoire,
- La stratégie Blue Industries Sud Alsace (Axe 2 du futur projet de territoire de m2A),
- Enseignement supérieur : un partenariat avec l'UHA inscrit dans la durée (Axe 2 du futur projet de territoire de m2A),
- Le rayonnement des musées et sites touristiques de m2A (Axe 2 du futur projet de territoire de m2A),
- Une politique territoriale de santé (Axe 3 du futur projet de territoire de m2A).

Plus de 500 millions d'euros de projets identifiés

Il intègre également :

- Le tableau des projets structurants de m2A évalués à près de 195 millions d'euros,
- Le tableau des projets structurants de la Ville de Mulhouse évalués à plus de 260 millions d'euros,
- Le tableau des projets des 38 autres communes-membres de m2A, évalués à près de 52 millions d'euros

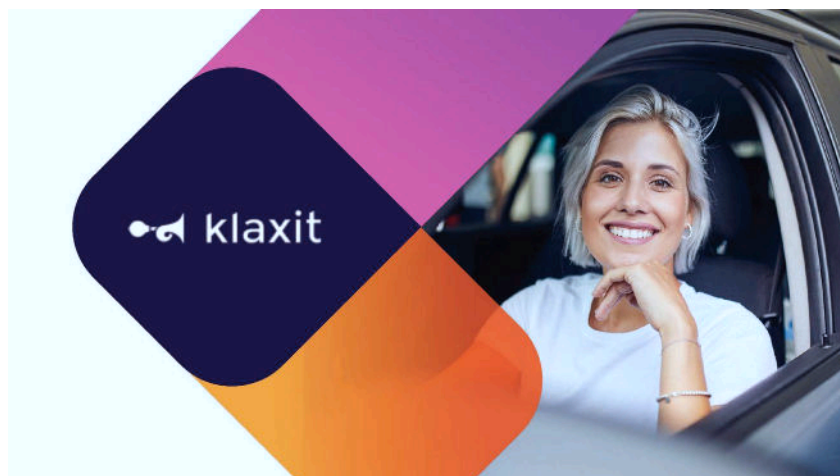
Un pacte enrichi et évolutif dans le temps

Ces tableaux ont vocation à devenir de véritables outils de travail, actualisés avec les nouveaux projets matures de m2A et des 39 communes membres, tout au long de la période 2021/2026. Le PTRTE sera évolutif avec l'enrichissement de la stratégie et l'émergence de nouveaux projets ou partenariats qui seront intégrés « au fil de l'eau ».

En plus du comité de pacte intégrateur « Etat/Région/CEA/m2A », un comité de suivi technique se réunira tous les trimestres pour faire le point sur l'avancement des dossiers. Un rapport annuel sera exposé en conférence des maires sur l'état d'avancement du Pacte et le suivi des projets.

#MOBILITÉS

m2A expérimente et souhaite développer le covoiturage dans les entreprises du territoire.



70% des déplacements « domicile-travail » sont réalisés avec des véhicules individuels, la quasi-totalité en autosolisme. Le covoiturage présente un potentiel de développement important avec un impact significatif sur la réduction des consommations énergétiques et sur la baisse du trafic, en phase avec les ambitions du Plan Climat de m2A.



Plusieurs conditions sont cependant à réunir pour espérer développer cette pratique dans un territoire : organiser les mises en relation entre conducteurs et passagers, gérer les aspects financiers et assurances, garantir le retour, créer un réseau de conducteurs prêts à accueillir des passagers, intégrer les preuves de covoiturage... Plusieurs structures disposent aujourd'hui de solutions techniques pour gérer ces aspects dont la société Klaxit.

Réduire les frais des usagers

Les expériences menées ces dernières années montrent que sur de courtes distances, pour que le covoiturage se développe, le conducteur doit percevoir un peu plus que le coût perçu du carburant (environ 2€) alors que le passager souhaite payer un peu moins.

C'est pour cette raison que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) autorise dorénavant les collectivités à verser une allocation pour couvrir cette différence entre ce que paie le passager et ce que perçoit le conducteur.

Un nouveau service « Mobilités » pour le territoire

m2A souhaite aujourd'hui expérimenter le covoiturage sur son territoire sur une période d'au moins 4 mois en s'appuyant sur le programme « *Tous covoitureurs !* » de l'entreprise Klaxit dans le cadre du Programme Certificat d'Economies d'Energie (CEE) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Dans un premier temps, à partir du mois d'octobre 2021, le service sera lancé auprès des employés des entreprises et administrations volontaires. Celles-ci bénéficieront de l'aide financière du Programme CEE pour des séances de sensibilisation auprès des employés et le défraiement des conducteurs.

4 mois d'expérimentation avec les entreprises volontaires

Concrètement, le conducteur sera défrayé à hauteur de 2 € par passager, plus 10 centimes par kilomètre parcouru au-delà de 20km. Le prix à payer par le passager sera versé par le programme CEE, lui permettant de tester gratuitement le service pendant au moins 4 mois.

Plusieurs entreprises et administrations du territoire ont déjà indiqué leur intérêt pour cette expérimentation et sont d'ores et déjà prêtes pour un démarrage à l'automne. Il est d'ailleurs également proposé d'en faire profiter les agents de m2A.

Dans un second temps, dès que le nombre de conducteurs inscrits au service sera jugé suffisant, une campagne de communication sera lancée pour inciter le grand public à utiliser le service de covoiturage, en proposant également une période de test offrant la gratuité aux passagers. Pendant cette période, le défraiement des conducteurs sera assuré par m2A, dans la limite de 12 000 € et dans les conditions prévues par la LOM (article L 1231-15 du code des transports).

Trois mois après le début de l'expérimentation, un bilan sera posé qui permettra de valider la poursuite ou non de l'expérimentation ; et le cas échéant, d'en fixer les conditions et en particulier le prix à payer par les passagers.

Plus d'infos sur : www.klaxit.com

#EXCELLENCE SPORTIVE

Le Centre Sportif Régional Alsace, équipement de m2A, intègre le réseau « Grand INSEP ».



Le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) intègre le club fermé des structures labellisées « Grand INSEP » (Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance); une marque de qualité accordée aux centres d'entraînement et de préparation qui répondent aux exigences de la performance sportive de haut niveau.

Le CSRA entre dans la dynamique de labellisation 2021-2024

Pour la première fois, 4 centres en France hors établissements du Ministère des Sports (par exemple les CREPS - Centres de Ressources et d'Expertises de la Performance Sportive) ont été labellisés dont le CSRA. Le 8 septembre dernier à Paris, la Ministre des Sports, Roxana Maracineanu et le Directeur Général de l'INSEP, Ghani Yalouz ont remis le label « Grand INSEP » à Daniel Bux, Vice-Président de m2A délégué aux équipements sportifs et au sport de haut niveau, et à Carole Talleux, Conseillère communautaire déléguée à la mobilisation du territoire pour les JO 2024 et au CSRA (cf. photo).

L'excellence sportive, valeur et ambition de m2A

Cette récompense souligne l'excellence sportive portée par m2A et la grande qualité de ses installations. L'Institut Médico Sportif Sud Alsace (IMSSA), avec notamment son offre médicale pluridisciplinaire de proximité, ses espaces bains froids et cryothérapie constitue l'un des atouts majeurs du CSRA dans l'accompagnement des sportifs de haut niveau.

Une référence pour les fédérations

Etre labellisé permet d'être référencé auprès des fédérations sportives olympiques et paralympiques nationales et internationales. Les centres labellisés offrent aux fédérations sportives olympiques et paralympiques toutes les conditions nécessaires d'entraînement et de formation pour les sportifs de haut niveau. Parallèlement, le réseau « Grand INSEP » assure la promotion du savoir-faire des centres labellisés en matière d'accompagnement à la haute performance sportive à l'échelle nationale et internationale.

Un atout supplémentaire pour notre ambition JO 2024

A trois ans des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le réseau « Grand INSEP » compte désormais trente centres labellisés. Ces centres ont pour mission première l'optimisation de la performance et l'accompagnement des sportifs de haut niveau et de leur encadrement vers l'excellence. La volonté de l'INSEP et du réseau « Grand INSEP » est de garantir l'environnement de la performance du sportif de haut niveau, « où qu'il vive, où qu'il s'entraîne, où qu'il se prépare à gagner ». C'est aussi la 1^{re} fois qu'un EPCI se voit attribué cette distinction via un de ses établissements.

